



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

HLM

Question écrite n° 30952

Texte de la question

M Georges Chavanes attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les inquiétudes exprimées lors du congrès de la fédération des habitations à loyer modéré quant aux conséquences du recul de l'encours des livrets d'épargne A pour le financement des logements sociaux. Il a pu être évalué que les ressources à manquer pourraient atteindre plusieurs dizaines de milliards de francs. Compte tenu de la chute des épargnes placées sur livret A, il lui demande comment il envisage de tenir l'engagement gouvernemental de rénover un million de logements HLM d'ici à 1995 et de financer les centaines de logements sociaux nécessaires pour satisfaire la demande des familles à faibles revenus.

Texte de la réponse

Reponse. - La dégradation de la collecte du livret A préoccupe le Gouvernement en raison de la contribution essentielle de ce produit d'épargne au financement du logement social. En conséquence, le Gouvernement a décidé, d'une part, d'affecter l'intégralité des ressources du livret A au financement du logement locatif social et, d'autre part, de prendre les mesures de promotion et de modernisation de ce produit propres à redresser la tendance de la collecte. C'est ainsi que, depuis décembre 1989, les virements automatiques du compte à vue vers le livret A sont autorisés. Le plafond a été relevé de 80 à 90 000 francs à compter du 1er mai. Les responsables de réseaux concernés estiment que cette mesure permettra une amélioration de l'ordre de 8 milliards de francs en 1990. Les résultats de collecte les plus récents semblent indiquer qu'elle commence à porter ses fruits. Le deuxième type de mesures prises par le Gouvernement consiste à inciter les réseaux collecteurs à se mobiliser en faveur du livret A. La rémunération des caisses d'épargne et de prévoyance a été modifiée afin d'intéresser celles-ci à l'évolution de la collecte. Dans ces conditions, les besoins de financement du logement locatif social seront couverts sans difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Chavanes Georges](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30952

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 1990, page 3091